

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 951

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance extraordinaire du 30 avril 2026, le règlement n° 951 abrogeant le règlement no 889 relatif à l'accès aux plans d'eau, à la mise à l'eau et au lavage obligatoire des embarcations quant à la protection des plans d'eau.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	9 avril 2026
Dépôt du projet de règlement :	9 avril 2026
Adoption du règlement:	30 avril 2026
Avis de promulgation :	8 mai 2026

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 8^e jour de mai 2026



Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 8 mai 2026, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour de mai 2026.



Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier